

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

NOUVELLES

SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

"Faisons-nous de raconter les délicieuses
histoires du peuple avant qu'il les
ait oubliées."

CHARLES NODIER.

PARAIT LE 25 DE CHAQUE MOIS

JANVIER

7eme volume, 1ere livraison

MONTREAL

IMPRIMERIE GENERALE, 45 PLACE JACQUES-CARTIER

1888

AP21
N8
C.3
Per.

NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES

SOMMAIRE

- 1o La corporation ouvrière en France au Moyen-
Age - - - - - ROMANUS
- 2o Vous souvient-il ? - - - - - HERMINE LANCÔT
- 3o Victor de Laprade - - - - - LÉOPOLD DE GAILLARD
- 4o L'abbaye de Tihany - - - - - M. J. H. OLLIVIER

NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES

Abonnement, payable d'avance - - - - -	22.00
" payable dans l'année - - - - -	2.50

DIRECTEUR :

M. LOUIS TACHÉ

Dépt. de Sociologie et Éduc.

OTTAWA

GÉRANT :

M. EMMANUEL TASSÉ

La Min. - - - - - Montréal

Les correspondances pour la rédaction doivent être adressées au Directeur, et les remises de fonds au Gérant.



A V I S .

PPLUSIEURS sections d'Ecoles dans la Province du Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir : A Manitou, le 10 janvier 1888 ; à Winnipeg, le 17 janvier 1888 ; au Portage la Prairie, le 24 janvier 1888 ; à Brandon, le 31 janvier 1888 ; à Minnedoşa, le 7 février 1888.

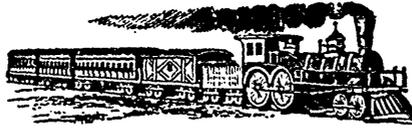
Dans le cas ou un colon établi sur un quart de section de terrain compris dans la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres du Dominion qu'il résidait *bona fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faite sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenus sur demande au secrétaire du département de l'intérieur, à Ottawa ; au commissaire des terres du Dominion, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres du Dominion au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,

Député ministre de l'intérieur.

On ne paiera aucune insertion non autorisée de cette annonce.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1887 — ARRANGEMENTS D'ETE — 1887

A partir de mai, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

LAISSERONT LA POINTE-LEVIS

Pour Halifax et St-Jean	8.00 A.M.
Pour la Rivière-du-Loup	11.25 P.M.
Pour la Rivière-du-Loup	5.25 P.M.

ARRIVERONT A LA POINTE-LEVIS

De Halifax et St-Jean	6.45 P.M.
De la Rivière-du-Loup	1.47 P.M.
De la Rivière-du-Loup	5.00 A.M.

Le char Palais qui part de Lévis, le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi se rend à St-Jean.

Tous les trains circulent sur l'étalon chronométrique de l'Est.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef.



DEPARTEMENT DU REVENU DE L'INTERIEUR.

ACTE à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues—1884.

Cet acte est maintenant en opération et ses dispositions sont mises en force.

Les manufacturiers et les vendeurs de substances alimentaires falsifiées sont sujet à des amendes élevées, sur conviction de contravention à la loi, et sont prévenues que plusieurs accusations ont été prouvées et amendes exigées.

Le public est prié de ne pas oublier que d'après les dispositions de cet Acte, les Conseil's Municipaux peuvent nommer des Inspecteurs et obtenir les services du Chimiste-analyste officiel dans leur district moyennant la moitié des taux réglés par l'Acte, l'autre moitié étant payée par le Département du Revenu de l'Intérieur.

Toutes personnes peuvent bénéficier de la mise en opération de cet Acte, et des services du Chimiste-analyste, en se conformant aux dispositions de cet Acte.

Ottawa, novembre 1886.

EDWARD MIALLE,
Commissaire du Revenu de l'Intérieur

NOUVELLES

SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

“ Hâtons-nous de raconter les délicieuses
histoires du peuple avant qu'il les ait
oubliées.”

CHARLES NODIER.

SEPTIÈME VOLUME

MONTREAL
TYPOGRAPHIE IMPRIMERIE GÉNÉRALE
1888

NOUVELLES

SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

FONDÉ LE 1^{ER} JANVIER 1882, ET PUBLIÉ SOUS LA
DIRECTION DE

M. LOUIS-H. TACHÉ

Droits de reproduction réservés.

NOUVELLES

SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

LA CORPORATION OUVRIÈRE EN FRANCE
AU MOYEN-AGE.

PROJET DE RESTAURATION.

Nous offrons aujourd'hui aux lecteurs des *Soirées Canadiennes* un travail qui leur semblera dépourvu d'actualité. Fait, il y a plus de deux ans, pour un auditoire composé de compagnons d'études appartenant presque tous à un autre pays que le nôtre, il ne répond pas aux mêmes préoccupations, il ne saurait offrir le même intérêt. Tel qu'il est pourtant, tel qu'il a subi la première épreuve, nous osons le soumettre à une épreuve nouvelle, croyant que les questions qu'il effleure, ne sauraient rester complètement étrangères aux lecteurs de notre pays—les questions économiques et sociales étant de tous les pays, aujourd'hui plus que jamais, grâce au rapprochement des lieux et à la communauté singulière des intérêts matériels. Plus d'un lecteur, du reste, y trouvera son profit, parce qu'une œuvre médiocre en inspire une meilleure, et qu'on est porté à faire des études et des recherches où l'on a été forcé de faire des critiques.

Pour ce motif, j'ose me présenter aujourd'hui aux lecteurs des *Soirées*. M. le Directeur en portera toute la responsabilité : je ne lui souhaite que ce châtiment pour avoir fait violence à l'amitié, mais je crois qu'il sera aussi grand qu'il est mérité.

Les corporations ouvrières ne sont pas une création du moyen-âge. Leur origine remonte aux premiers temps de l'antique royauté de Rome. Depuis Numa jusqu'aux empereurs de la décadence, la ville de Rome nous offre le spectacle du commerce et de l'industrie répartis en différents corps de marchands et d'artisans, ayant leur législation et leur organisation intérieures. Cette institution, implantée dans tous les pays de l'Europe où s'établit la domination romaine, y survécut à sa chute, et les Francs, s'emparant du sol de la Gaule, trouvèrent dans les institutions existantes les éléments de leur monarchie et de leur organisation sociale. Les corps de métier, embrassant dans leur constitution et leur activité tout le travail industriel de la nation aussi bien que le débit de ses produits, acquirent dès lors une importance toujours croissante dans le développement de la prospérité publique. Leur histoire, étroitement liée à celle de la nation, traverse les mêmes vicissitudes de prospérité et d'infortune, de gloire et d'obscureissement ; la succession des dynasties, les guerres féodales, l'affranchissement des communes eurent sur leur vie et leur développement un contre-coup nécessaire ; mais, à partir de Philippe-Auguste, leur mouvement progressif est assuré, et nous les voyons ainsi arriver au règne de Saint Louis où elles reçoivent de ce grand roi leur forme définitive et la vigoureuse impulsion qui leur a permis de rendre pendant plusieurs siècles d'incomparables services à la société française. Il est très-important de remarquer sous quelle forme se produisit dans l'organisation définitive du travail industriel et du commerce l'intervention de l'Etat. Les corporations, existant déjà de droit naturel, n'avaient pas à demander à la couronne une autorisation légale dont peut se passer une association qui

poursuit par des moyens légitimes une fin bonne et légitime. Mais comme les intérêts et les droits de la production et du débit ont des rapports nombreux et nécessaires avec les intérêts et les droits de la communauté sociale et de l'Etat qui la gouverne et la protège, le pouvoir civil avait le devoir d'intervenir dans l'organisation du travail, afin de protéger tout à la fois les intérêts du producteur et ceux du consommateur, et faire observer aux uns et aux autres, dans leurs relations mutuelles, tous les devoirs de la justice. A cette époque de foi et de subordination chrétienne, le pouvoir devait aussi faire observer et respecter dans les communautés ouvrières les lois de l'Eglise, et favoriser sa bienfaisante action sur les associations comme sur les individus.

Un roi tel que saint Louis, dont le génie législatif et l'esprit chrétien ont fait l'admiration des siècles, ne pouvait méconnaître dans l'organisation corporative la nécessité de concilier harmonieusement ces devoirs et ces droits. Qu'il l'ait fait avec succès, un rapide coup d'œil jeté sur la constitution et l'histoire des corporations, va nous l'apprendre.

Pour accomplir son œuvre, saint Louis s'adressa à Etienne Boileau, prévôt de Paris, homme dont la probité et l'esprit de justice sont longtemps restés légendaires. Ce magistrat, de concert avec les anciens des diverses corporations de Paris et presque sous leur dictée, codifia, pour ainsi dire, les anciennes coutumes des corps de métier. Complétant ou corrigeant les anciens statuts par de nouveaux règlements, appropriés aux besoins de l'époque, il rédigea ce fameux *Registre des métiers*, qui a gardé son nom et qui, sanctionné par l'autorité royale, est resté jusqu'à la Révolution la base de toute la législation des métiers.

Il contient les statuts de cent-une corporations, embrassant dans leurs cadres tous les corps de la vaste armée du travail : les plus nobles comme les plus humbles, depuis les peintres verriers et les marchands drapiers, jusqu'aux cuisiniers et aux barbiers—abstraction faite des ouvriers agricoles.

Tous ces groupes avaient cela de commun : que leurs membres étaient divisés en trois ordres hiérarchiques avec des droits et des devoirs respectifs ; que des épreuves juridiques réglaient le passage d'un ordre inférieur à l'ordre suivant, et que tous jouissaient d'une administration et d'un gouvernement intérieurs. De plus, chacune de ces corporations se doublait d'une confrérie religieuse qui en était comme l'âme, faisant circuler dans ses membres la sève de la foi et des vertus chrétiennes.

Les trois ordres hiérarchiques, qui semblent correspondre à des degrés analogues dans la chevalerie et les universités, étaient ceux de maître, de compagnon et d'apprenti. Le *maître*, c'était le patron, le chef d'industrie de ce temps-là, sur une moindre échelle et avec un beaucoup plus modeste capital que les industriels d'aujourd'hui. Le *compagnon*, appelé aussi *sergent* et *valet*, répondait à notre simple ouvrier, travailleur salarié, sorti de l'apprentissage et aspirant à la maîtrise, ou passant toute sa vie, faute d'argent ou de capacité, dans les fonctions de simple ouvrier. Enfin l'*apprenti*, qui apprenait le métier sous la conduite d'un maître et se préparait au compagnonnage.

Au dessus de ces trois degrés, formant comme le corps de la corporation, nous voyons la tête qui la gouverne et la dirige. C'est le conseil des gardes du métier ou prud'hommes, chargés de gérer ses finances, de veiller à la fidèle exécution des statuts et au maintien du bon ordre, et de promouvoir en tout le progrès du commerce et de l'industrie. Ils constituaient même un tribunal intérieur devant lequel l'on portait toutes les causes ne relevant pas de la justice criminelle, et il pouvaient imposer aux délinquants des amendes et des corrections bénignes. Le serment garantissait leur fidélité à remplir tous leurs devoirs, d'où le nom de *jurés* qu'on leur donnait également. La corporation étant ainsi constituée, quelle était sa vie intérieure, les relations mutuelles de ses membres et ses rapports avec le reste de la société ?

La corporation était une vaste famille d'ouvriers chrétiens, ou plutôt une association de plusieurs familles d'ouvriers chrétiens. Chaque maître était le père de ses ouvriers ; son atelier ou sa boutique était la maison, sa table, la table de ses apprentis, quelque fois même de ses plus anciens compagnons. Le nombre des apprentis, pour chaque mestre, était très-limité " car, disent les statuts, plus et plus d'apprentis un mestre prendrait, ne serait profit ni au maître ni à l'apprenti. Ce mestre serait trop chargé, les enfants perdraient leur temps et leurs pères leur argent ". Ajoutez à ces raisons l'inconvénient moral des agglomérations d'enfants, l'encombrement du métier, un surcroît de dépenses pour le patron, et vous comprendrez la sagesse de cette limitation.

La même sagesse avait dicté les conditions d'apprentissage et les rapports du patron et des apprentis. Un contrat, passé devant les gardes du métier, confiait à un maître l'éducation professionnelle d'un enfant ou d'un jeune homme. La stricte exécution de ses clauses était confiée à ces mêmes gardes qui devaient veiller également à ce que le maître procurât les intérêts moraux et matériels de son apprenti : car, remplissant à son égard les fonctions de père ou de tuteur, il en assumait toutes les obligations : c'est lui qui devait le conduire à la messe du dimanche, l'écartier des mauvaises compagnies et des mauvais lieux, lui donner même un entretien convenable, le tenant, disent les statuts, " comme doit l'être tout fils de prud'homme." Devenu ainsi membre de la famille de son maître, l'apprenti, n'ayant aucune dépense à faire, ne recevait non plus aucun salaire. Il trouvait dans cette mesure une sauvegarde contre les tentations de son âge. Il trouvait aussi dans un long apprentissage les garanties d'une éducation professionnelle et morale sérieuse, et ce n'était en certains métiers qu'au bout de dix ou douze ans que l'aspirant était enfin admis au compagnonnage.

Les *compagnons* ou *valets*, avons-nous dit, se divisaient en deux classes : les uns, travaillant toute leur vie comme simples

ouvriers, restaient au service du même patron ou allaient de l'un à l'autre—et l'on nommait ces derniers *valets roulants*; les autres, se préparant à la maîtrise. Tous étaient salariés; leur engagement se faisait toujours publiquement, pour éviter les fraudes et les irrégularités; un contrat en stipulait les conditions, et le respect de la justice défendait à tous les maîtres de détourner du service d'un collègue un compagnon ainsi engagé. On exigeait de plus des garanties de sa moralité passée, et le serment de garder loyalement les statuts de la corporation: l'honneur du corps et l'intérêt même de l'individu dépendaient de ces conditions.

L'aspirant à la maîtrise, après avoir été, pendant un temps déterminé par les règlements de chaque métier, le compagnon de travail de son maître, devait, pour devenir son égal et prendre place au rang des maîtres, subir la grande épreuve du *chef-d'œuvre*.

Que ce mot ne vous effraye et n'éveille en vous l'idée d'une œuvre compliquée, surpassant la conception et les forces d'un simple ouvrier et inventée pour fermer au grand nombre l'accès de la maîtrise. Le chef-d'œuvre était simplement la preuve de la capacité professionnelle d'un individu. Aspirant à servir la société par l'exercice de son métier, l'artisan devait au préalable prouver à cette société qu'il méritait sa confiance, et que la poursuite de ses intérêts privés ne se ferait pas au détriment de l'intérêt général. Ce qu'on exige aujourd'hui pour l'exercice des professions libérales, on le demandait également alors au négoce et à l'industrie, et les relations d'affaires comme les relations sociales y gagnaient une sécurité et une confiance mutuelle, devenues plus rares aujourd'hui.

Le *chef-d'œuvre*, exécuté en un temps donné, sous la surveillance, des gardes du métier, était ordinairement déterminé par les *statuts*. C'est ainsi qu'on demandait aux chapeliers: "un chapeau frisé d'une livre de laine, un autre chapeau

d'agnelin du pays, lesquels chapeaux devaient être parfaits en leur rondeur"; aux menuisiers, un coffre, une chaise et un dressoir; et un barbier, fût-il homme de génie, devait seulement "savoir bien mouiller et raser suffisamment au dire d'ouvrier, bien peigner, bien fouiller et bien rogner la barbe, et cela pendant huit jours à l'hôtel des mestres." Après cela, s'il ouvrait boutique à Rouen, il avait le droit d'écrire sur son enseigne : " Ici on fait le poil proprement."

Son chef-d'œuvre était-il accepté, l'ouvrier, devenu maître, célébrait son succès dans un joyeux banquet, et après avoir payé au trésor royal le droit de maîtrise, à la corporation sa cote-part des dépenses communes, il pouvait ouvrir boutique ou atelier en quelque ville du royaume qu'il voulût. Car presque partout l'organisation corporative étendait ses réseaux; quand elle ne fut pas obligatoire pour tous, comme elle l'était au moment de sa suppression, elle jouit au moins toujours de si grands privilèges et offrit de si grands avantages qu'on devait la préférer à l'industrie libre.

Quels étaient donc ces avantages et ces privilèges, destinés à attirer et attacher le travailleur aux associations corporatives ?

Les avantages venaient de la corporation elle-même et de ses rapports avec la société.

Les liens corporatifs, nous l'avons vu, faisaient de tous les associés les membres d'une même famille; ils trouvaient dans ces rapports de famille la satisfaction d'un besoin de notre cœur qui recherche l'affection et l'assistance de ceux qui nous entourent et partagent notre sort; les règlements corporatifs, en limitant sagement la concurrence, ne détruisaient pas l'émulation, tous visant à livrer au même prix le produit le plus parfait; l'obligation du chef-d'œuvre donnait au mérite le droit de se produire et de se faire apprécier, tout en laissant

aux moins capables la faculté de gagner honorablement leur vie sous la conduite de patrons justes et bienveillants ; les forts protégeaient les faibles ; les riches secouraient les pauvres ; la *confrérie*, ajoutant le lien religieux aux nœuds déjà si forts de la corporation, apportait aux âmes et aux corps tous les remèdes et tous les secours de la foi et de la charité. C'était la confrérie qui prenait soin des malades, des orphelins et des veuves ; assistait les mourants, ensevelissait les morts ; répandait partout l'esprit surnaturel. Car ces grands corps étaient tout imprégnés d'esprit chrétien. La charité s'unissait à la justice et à la loyauté pour inspirer et exécuter les mesures qui protégeaient la faiblesse contre les excès du travail, la pauvreté contre les convoitises du lucre ; c'est ainsi qu'on voit les statuts défendre le travail du dimanche et de la nuit, interdire l'usage de matières inférieures dans la confection des produits, fixer à un prix modique les articles de nécessité générale ; les gardes du métier confisquaient au profit des pauvres les denrées qui n'avaient pas le poids légal, et brûlaient sans pitié les œuvres mauvaises ou déloyales.

Cette loyauté, non moins favorable au travail honnête qu'à l'intérêt des consommateurs, assurait aux corporations l'estime et la confiance publiques. Aussi pouvait-on être fier d'appartenir à ces honorables corps de métier ; et ces corps eux-mêmes occupaient-ils une place importante dans la vie publique de la nation. Dans les grandes fêtes religieuses, leurs rangs, pressés autour des croix de paroisse et des bannières des patrons, s'en allaient chantant des psaumes, à la suite du Saint-Sacrement et des reliques, à travers les rues bordées de leurs boutiques, vers ces immenses cathédrales, bâties par elles, ornées de leurs sculptures et de leurs vitraux, images d'une société où le Christ régnait en maître sur les âmes et sur les œuvres.

Honneur et force de la société dans la paix, les corporations

étaient encore son rempart et sa défense dans la guerre. Organisées dans toutes les villes en milices communales, on les vit, sous Philippe-Auguste, vaincre et tomber à Bouvines, chasser les Anglais de la Guienne sous Charles V, et plus tard, à Paris, au temps de la Ligue, supporter héroïquement trois années d'un siège impitoyable, plutôt que de voir monter sur le trône de saint Louis un roi huguenot. Par tout le royaume, elles prenaient leur part de l'administration communale, nommant par leurs délégués une partie des échevins de chaque ville, et aux jours de grande nécessité publique, quand le roi convoquait les Etats généraux, les corps de métiers et de marchands élaient une grande partie des députés du tiers-état. Ainsi fortement constituées, soutenues par la protection et les privilèges du pouvoir et jouissent de la faveur publique, on conçoit que les corporations ouvrières aient été pendant plusieurs siècles florissantes et prospères, qu'elles aient longtemps maintenu l'ordre et la paix dans toutes les régions du monde du travail, et l'on ne peut douter qu'une telle organisation n'ait eu une grande influence sur l'essor de l'industrie française, dont la supériorité était partout reconnue au commencement du siècle dernier. Mais ce qui fait leur grand mérite aux yeux de l'historien, ce sont les services qu'elles ont rendus à la classe ouvrière elle-même ; ce sont les bons rapports qu'elles ont établis entre patrons et travailleurs, cette solidarité morale créée entre gens du même métier qui s'entendaient pour poursuivre leur intérêt sans préjudice injuste à celui d'autrui et pour tenir compte, dans la production, de tous les droits de Dieu et de l'humanité. Ce caractère est relevé d'une manière frappante par un écrivain qui n'est pourtant pas suspect de tendresse pour les institutions du passé :

“ L'esprit de charité, dit Louis Blanc, avait pénétré au fond de cette société naïve, qui voyait Saint-Louis s'asseoir à côté d'Estienne Boileau, quand le prévôt des marchands rendait la justice. Sans doute on ne connaissait pas encore cette fébrile ardeur du gain qui enfante quelquefois des prodiges, et l'in-

dustrie n'avait pas cet éclat, cette puissance qui aujourd'hui éblouissent ; mais du moins la vie du travailleur n'était point troublée par d'amères jalousies, par le besoin de haïr son semblable, par l'impitoyable désir de le ruiner en le dépassant. Quelle union touchante, au contraire, entre les artisans d'une même industrie ! Loin de se fuir, ils se rapprochaient l'un de l'autre pour se donner des encouragements réciproques et se rendre de mutuels services. Grâce au principe d'association, le voisinage éveillait une rivalité sans haine. L'exemple des ouvriers diligents et habiles engendrait le stimulant du point d'honneur. Les artisans se faisaient en quelque sorte une fraternelle concurrence..."

Ce tableau restreint présente les beaux côtés de l'histoire des corporations. Cette histoire, comme celle de toutes les institutions humaines, offre aussi des défauts et des défaillances, et si les corporations eussent toujours été irréprochables, il est possible qu'elles existeraient encore. Mais, à l'époque de leur suppression, de graves abus, des vices réels s'étaient glissés dans leur organisation et leur administration. Le principal de ces abus vint du pouvoir qui, chargé de les protéger, les exploita, au contraire, au profit du trésor. Possédant une bonne partie de la richesse publique, les corporations offraient à l'état une source abondante de revenus ; leur organisation facilitait singulièrement la perception des impôts. Aussi furent-elles souvent taxées sans ménagement par des princes soucieux de faire face au plus vite aux besoins d'une politique dispendieuse ou même à l'organisation de leurs fêtes, à la satisfaction de leurs plaisirs. Les droits de maîtrise et les droits d'entrée furent élevés et surélevés ; on créa un certain nombre de maîtrises vénales, et ce fut là un germe de corruption introduit dans la corporation, car dès que l'argent peut suppléer au talent et au travail, la perfection des œuvres est bien compromise. Ces maîtres sans brevet de capacité devaient naturellement défendre l'entrée de leur ordre à des concurrents sérieux ; cet instinct de conservation, joint à

la nécessité de faire face aux charges imposées par le fisc, produisirent des droits de maîtrise exorbitants, l'imposition d'épreuves professionnelles extrêmement difficiles, et le favoritisme dans l'admission. Ajoutez encore les dépenses extravagantes, entraînées par les fêtes et les banquets de réception, l'esprit d'égoïsme et l'amour du luxe succédant peu à peu aux sentiments de charité et d'abnégation, de simplicité et de frugalité chrétiennes qui avaient fait la vie et la force de l'ancienne organisation, et nous nous trouvons en face d'une institution dégénérée qui appelait d'urgentes réformes. La réforme était nécessaire : mais la suppression était injuste et dangereuse. Ce fut pourtant cette mesure radicale que Turgot adopta et fit décréter par Louis XVI en 1776 : mais, preuve de l'inopportunité d'une pareille mesure, des protestations universelles réclamèrent le rétablissement des corporations, et six mois seulement après leur suppression, Turgot n'étant plus au ministère, elles furent rétablies sur une meilleure base, et remédièrent en grande partie aux abus qui leur avaient attiré une première condamnation. Mais leurs jours étaient comptés. L'édit de Turgot était le fruit de tout un nouveau système d'économie politique et sociale, adopté par bon nombre d'esprits, dont l'application absolue tendait à s'imposer à la première occasion. Cette occasion ne se fit pas attendre. La Révolution la fournit aussi favorable que possible. Son caractère essentiel, sa tendance dominante, ce fut d'affranchir, de dilater à l'excès la liberté individuelle dans toutes les sphères de son action ; dans la sphère du travail industriel et commercial, le régime corporatif imposait une foule de limites à cette liberté : le régime corporatif devait périr. L'assemblée constituante décréta son abrogation absolue, supprimant non seulement de fait toute association corporative, mais lui déniait le droit de se reconstituer ; voici les termes de la loi : " Il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour *leurs prétendus intérêts communs* ; il n'y a plus de corporation dans l'Etat ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général "

Cette loi était la négation d'un principe de droit naturel : le principe d'association. Ce principe et ce droit écartés, que reste-t-il dans l'organisme social ? L'Etat et l'individu sans intermédiaire. L'Etat puissant et injuste peut dès lors opprimer l'individu ; faible, il n'empêchera pas l'individu de s'allier à d'autres individus, malgré lui et contre lui, et de le détruire à son tour ; car le principe de l'association, étant dans la nature même de l'homme, doit nécessairement se faire jour, en dépit des restrictions extérieures par lesquelles on veut comprimer son expansion. Les associations, rompues en plein jour, se reforment dans l'ombre ; et là où vous n'avez plus de corporations ouvrières, vivant à l'abri des pouvoirs publics, vous avez l'Internationale et les sociétés secrètes, poussant leurs tranchées sous les fondements des gouvernements et de toutes les institutions sociales, prêtes à les faire sauter à un moment donné, sur un signal parti d'un chef souvent inconnu, comme la dynamite dont elles se servent, détruit en un instant les édifices et les monuments publics.

Les associations corporatives ont été de plus anéanties dans un moment où le progrès même de l'industrie allait les rendre plus nécessaires. En effet, l'industrie a pris de nos jours un développement inouï aux siècles passés ; les progrès de la mécanique, l'application de la vapeur et des procédés chimiques à la production ; la facilité et la rapidité des communications ont fait du monde civilisé une vaste usine, un immense marché où se fabriquent et s'échangent sans relâche les produits de toute provenance ; elles en ont fait en même temps une bourse où les spéculateurs de tout pays viennent risquer leurs capitaux sur les chances que semble leur offrir toute nouvelle entreprise promettant un gros dividende. D'où le développement d'une activité industrielle incroyable ; le travail se multipliant à proportion du capital et le capital asservissant peu à peu le travail. Le capitaliste, en effet, devant produire beaucoup et à bon marché, pour soutenir la concurrence des autres capitalistes, doit obtenir au plus bas prix

possible la matière première et la main d'œuvre ou le travail. Le travailleur, qui n'est pas capitaliste, est forcément obligé de vendre son travail aux conditions que lui impose le capital ; la consommation est-elle en proportion de la production, le travail est convenablement rémunéré et le travailleur peut vivre ; mais la consommation vient-elle à diminuer subitement, pour une cause ou pour une autre, et dans un débouché souvent très-éloigné de la source de production, les travailleurs sont congédiés ou forcés de vendre à prix réduit la même somme de travail. D'où le travail, assimilé à une marchandise, subit toutes les fluctuations du marché, et la condition du travailleur, esclave de ces exigences, lui devient-elle de jour en jour plus intolérable. De là, chez les travailleurs, des coalitions et des grèves, la haine du capital, du patron, de toute supériorité sociale, de toute autorité politique. De là le trouble et le malaise dans le monde du travail et dans la société entière.

Personne ne peut méconnaître le mal, puisque tout le monde en souffre plus ou moins. On cherche ses causes et on cherche ses remèdes. Sur les unes et les autres, les études aboutissent souvent à des conclusions fort différentes ; quelquefois à constater le mal et à nier la possibilité du remède ; le plus souvent, on trouve un expédient, non une solution radicale. Dans ces conjonctures, un certain nombre d'hommes compétents et dévoués à la classe ouvrière ont cru que le retour aux associations corporatives est le seul remède au mal dont souffre le monde du travail. Ce mal, selon eux, ayant un double caractère, le remède qu'ils proposent doit avoir une double vertu. Le mal, en effet, c'est d'abord la concurrence illimitée entre patrons ou capitalistes, concurrence qui est devenue une lutte acharnée où le plus fort, c'est-à-dire le plus riche, doit non seulement dépasser mais écraser le plus faible. C'est ensuite l'antagonisme des patrons, des capitalistes avec les ouvriers, peut-être pourrions-nous dire de chaque patron avec ses ouvriers ; le patron, par la nécessité même de la concurrence, voulant obtenir la plus grande somme de travail possible au prix le plus

bas, et l'ouvrier réclamant le contraire. Or les corporations d'autrefois, autant que nous l'avons pu montrer, remédiaient à ce double inconvénient en unissant par les liens d'une association chrétienne les patrons entre eux, et les ouvriers aux patrons, cherchant à concilier ensemble, sous la protection de l'Etat et l'influence de l'Eglise, tous les droits et tous les intérêts. Donc, conclue-t-on, le rétablissement des corporations est le seul remède au mal que tout le monde veut guérir, l'unique solution de la question ouvrière, de la question sociale. Ainsi raisonne une école d'économistes catholiques, celle qui dirige les travaux de l'Œuvre des Cercles catholiques. Nous ne voulons pas ici soutenir ni développer leur thèse, mais simplement exposer les corollaires pratiques qui en découlent et dont ils poursuivent une application aussi prochaine que possible. Ces corollaires, nous les trouvons exprimés dans les comptes-rendus des réunions générales de l'Œuvre des Cercles, dans les rapports de la Commission industrielle, et tout particulièrement dans le plan d'études que la Commission soumet à ses membres pour l'année 1885. Ce plan, qui est précisément celui d'une réorganisation corporative chrétienne, comprend six articles principaux : 1o l'usine chrétienne ; 2o la corporation intérieure ; 3o le syndicat régional ; 4o la représentation des ouvriers ; 5o le tribunal arbitral ; 6o l'action de l'Etat. Disons un mot seulement de chacun de ces articles :

1o. De l'*usine chrétienne*. Elle existe et existera toujours en dehors de la corporation, partout où un patron, ayant conscience de sa responsabilité, prendra souci du bien moral et religieux de ses ouvriers ; et que ceux-ci, en retour, verront dans leur patron autre chose qu'un homme qui achète et paye leur travail. L'usine chrétienne existera partout où les liens de la charité et les vues de la foi surnaturaliseront les rapports entre ouvriers et patrons ; où le respect et l'amour de Dieu interdiront les blasphèmes, les propos déshonnêtes, en un mot toute violation de la loi divine ; provoquant en même temps la création et le développement de ces œuvres de cha-

rité dont la confrérie fut autrefois le principe, dont les Cercles deviennent aujourd'hui une source de plus en plus féconde, et qui a produit des fruits merveilleux au sein de la famille ouvrière du Val-des-Bois, au diocèse de Rheims.

20. *La Corporation chrétienne intérieure* est destinée à rapprocher chaque patron de ses ouvriers, en leur donnant un intérêt commun, opérant ainsi dans chaque usine, dans chaque atelier la réconciliation du travail et du capital, en faisant de l'ouvrier lui-même un capitaliste, non pas un capitaliste indépendant, mais un capitaliste solidaire. Comment cela ? En créant, à côté du capital industriel du patron, un capital corporatif, formé par des mises gracieuses du patron lui-même et de chacun de ses ouvriers, et affecté à des dépenses communes, telle que la création de caisses de retraite, de caisses de secours en cas de chômage et de maladie, d'écoles professionnelles, de toutes les œuvres qui tendent à améliorer la situation matérielle et morale de l'ouvrier, à assurer son lendemain, à lui donner conscience de sa véritable dignité d'homme, de père de famille et de citoyen. Ce capital commun portera le nom de patrimoine corporatif ; il sera inaliénable et indivisible, et exigera, pour se former, la personnalité civile de l'association. Quelque soit le mode qu'on adopte pour sa formation, sa nécessité comme base de l'association est reconnue indispensable, parce qu'un intérêt matériel commun peut seul former un lien matériel solide dans une société ouvrière. Quant au lien moral, il sera constitué par ces rapports chrétiens du patron et de l'ouvrier, tels que l'usine chrétienne les comporte et les réclame.

30. *Syndicat régional*.—Il ne suffit pas d'établir une ou plusieurs corporations intérieures avec leur patrimoine collectif, pour reconstituer le régime corporatif. On a bien ainsi déterminé ça et là quelques associations particulières où la paix et l'harmonie règneront entre un industriel et ses ouvriers. Mais on n'a pas atteint la classe ouvrière entière : on

n'a rien fait surtout pour résoudre cette autre partie du problème : l'accord des patrons entre eux. Il faut donc que les groupes ainsi constitués se rapprochent et s'unissent ; et que de ce rapprochement se forme une association plus étendue qui soit une véritable corporation. Ce résultat sera produit par le *syndicat régional*, qui groupera dans un seul faisceau tous les groupes d'industrie similaire déjà constitués dans un certain rayon.

Cette association a pour but la poursuite de l'intérêt commun des différents industriels d'une même région et la suppression de toute concurrence déloyale. Pour lui donner une plus grande force de cohésion, on constituera aussi un patrimoine corporatif syndical qui permettra à l'ouvrier passant d'une usine de la corporation à une autre, d'y transporter ses droits au patrimoine corporatif. Ici encore le mode de formation du patrimoine exige une sérieuse étude et fixera probablement l'attention spéciale des membres de la Commission.

40. Nous avons nommé la *représentation des ouvriers*. C'est une conséquence du patrimoine corporatif, et du but même de l'association. Pour réconcilier les travailleurs avec le capital, vous les faites capitalistes en commun : donnez-leur donc une part à la gestion de ce capital ; vous les réunissez en association pour un intérêt commun : faites alors en sorte que cet intérêt soit commun réellement et pratiquement, et que les ouvriers, membres actifs d'une association, aient une part active à la discussion de ses intérêts, à l'emploi de ses deniers. Cette part de l'ouvrier lui sera suffisamment assurée, si quelques-uns de ses représentants siègent dans les conseils locaux et dans le conseil régional, sans intervenir pourtant dans les questions qui relèvent essentiellement de l'autorité du patron—car il y a là un principe qu'on ne pourrait léser sans compromettre le bon ordre, et sans menacer la base même de l'organisation corporative qui, devant être hiérarchique, s'appuie avant tout sur l'autorité du patron. Les

études de la commission devront donc déterminer strictement la mesure et l'exercice de cette représentation.

50. Un autre élément dont l'œuvre reconnaît la nécessité, mais dont la formation exige aussi une étude attentive, c'est le *tribunal arbitral*, destiné à trancher les différends qui peuvent surgir au sein du conseil régional entre le groupe des patrons et celui des ouvriers, et à veiller à ce que les syndicats ne prennent aucune mesure nuisible à l'intérêt et à la prospérité nationale. Il devra se composer d'hommes influents et honorables, mais, autant que possible, étrangers aux intérêts engagés dans le conflit, pour que leur décision revête tous les caractères d'impartialité désirable. L'industrie, en Angleterre et en Allemagne, a déjà vu s'établir de pareils comités de conciliation qui ont produit les plus heureux fruits d'harmonie entre ouvriers et patrons, et les partisans du régime corporatif ne sauraient négliger ce principe dans leur projet de rapprochement entre les deux agents de la production industrielle.

60. Voilà en peu de mots quels sont les principaux articles de ce plan, pour ce qui regarde l'organisme des corporations projetées. Mais étant donnée l'existence de pareilles associations, quelle sera leur situation vis-à-vis de l'Etat ? Quel appui, quelle protection pourront-elles attendre de lui ? Car ce n'est pas tout qu'il les laisse vivre ; s'il ne protège pas leur vie nouvelle contre les causes de dissolution qui les environnent, elles ne pourraient espérer de se soutenir, et leur fin prochaine serait, sinon la condamnation du principe qui les a créées, du moins la preuve qu'elles renaissent à une époque où les conditions nouvelles de l'industrie et de la société ne comportent plus une pareille organisation.

Elles demanderont donc à l'Etat protection—protection contre la concurrence excessive qui les entourera et les écrasera. Si les corporations naissantes suppriment dans leur enceinte le travail du dimanche, si elles limitent les heures de

travail et l'emploi des femmes et des enfants dans la production industrielle, et qu'en dehors et autour d'elles, l'industrie libre maintienne au même degré l'exploitation, l'épuisement des forces humaines, les corporations ne pourront jamais acquérir la puissance nécessaire au but qu'elles se proposent.

Elles demanderont donc à l'État de les protéger en interdisant dans les limites de l'industrie nationale des procédés de production contraires aux véritables droits de l'homme.

Elles lui demanderont de poursuivre au delà même des frontières nationales cette protection de la classe ouvrière, cette limitation de la concurrence excessive, en donnant, dans la rédaction des traités de commerce et, s'il le faut, de convention internationales spéciales, une large part aux intérêts de l'ouvrier lui-même, non pas seulement à ceux du trafic et de la production. Puisque la question ouvrière, par son importance croissante, par ses rapports nécessaires avec l'ordre social et politique, devient une préoccupation majeure pour les gouvernements, pourquoi n'en feraient-ils pas l'objet de leurs études communes, de leurs négociations pacifiques. Il y a là pour eux un intérêt non moins vif et certes plus élevé que celui qui dépend de la solution de la question d'Orient ou de celle des frontières du Congo. Ils ne doivent pas se le dissimuler, la question ouvrière, réglée sans eux, se règlera contre eux ; la violence et les passions aigries et entretenues par les émissaires de la révolution sont toutes prêtes aux solutions anormales, et n'attendent qu'une occasion pour diriger une attaque générale contre l'ordre social tout entier.

Dans une pareille situation, il est permis d'accueillir avec faveur une élite d'hommes d'intelligence et de cœur qui offrent, eux aussi, leur remède aux maux du présent. On peut, on doit même leur demander quelle est la nature du remède, dans quelles conditions et dans quelle mesure ils comptent l'appliquer ; discuter avec eux sa vertu, sa plus ou moins grande

opportunité et les nombreux obstacles qui semblent en interdire l'essai. Mais il serait injuste et peut-être imprudent de fermer l'oreille à leurs suggestions, de rejeter, sans l'étudier, leur plan de *réorganisation ouvrière*. Attendant de leurs études, une lumière plus grande, plus décisive, nous souhaitons à leurs généreux efforts la récompense du dévouement chrétien, de la foi laborieuse et militante ; et quel que soit le résultat de ces efforts, nous croyons avec eux que seuls les principes chrétiens, appliqués sous une forme ou sous une autre, peuvent rendre aux classes ouvrières, avec la paix et le bonheur, un certain bien-être matériel que la religion n'interdit pas et dont la possession assure la sécurité de l'ordre social : *Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam.*

ROMANUS.

VOUS SOUVIENT-IL ? . . .

C'était l'heureux temps, le temps que vous et moi regrettons, le temps qui ne revient plus.

Nous étions au village huit à dix, peut-être douze bambins et bambines, appartenant à de bonnes et respectables familles, fréquentant collège ou couvent de l'endroit, mêlant nos jeux après les heures de classe avec cette heureuse insouciance qu'on possède sans le savoir, se retrouvant encore sur les mêmes rangs à l'église, où le jeune vicaire, gros garçon plein de bonté et d'esprit, nous prodiguait les douces leçons du catéchisme qu'il savait entremêler d'histoires gracieuses et fantaisistes plaisant beaucoup à nos ambitieuses imaginations.

Est-ce assez étrange ? c'était hier pourtant, et déjà le vent du destin a mûri nos figures, alourdi nos fronts et nous a dispersés.

Chacun, à peu près, est casé là où l'attendait la destinée.

Quelques-uns ont fait de brillants mariages ; d'autres ont tiré de moins bons billets à la même loterie. J'en ai vu échouer à des ports moins qu'enviables. La scène a donné du succès à un petit nombre, l'Europe du bruit à plusieurs. La vocation a pris sa part aussi, la tombe n'a pas oublié la sienne, puis les années sont venues !

Maintenant on se reconnaît à peine.

On se croise par les rues, par les chemins, par les villes, par le monde ; on se coudoie, ou se bouscule. La robe de soie frôle la robe plus modeste, plus fatiguée ; le frac professionnel la blouse simple de l'artisan ; le brillant équipage éclabousse

le moins heureux piéton : tous, nés plutôt sous le chaume que dans un palais, nous sommes partis du même point, du même degré de l'échelle sociale pour se diriger maintenant avec flegme, dédain, hauteur ou envie : je l'ai connu, *lui*, je l'ai vue déjà, *elle*, autrefois. . .

Il y a dans cet *autrefois*, accompagné d'un regard triste ou d'un plissement de lèvres, un quelque chose qui nous renvoie en arrière dans notre vie, qui nous y fait fouiller pour chercher quelques souvenirs, les meilleurs que nous goûtions jamais.

Si je me perds au milieu de ces compagnons d'un autre âge, un me reste surtout en mémoire, et je retrouve son nom, son image, encore précieusement conservés sur la première page de mon premier roman.

* * *

Or, voici toute l'histoire. Maintenant qu'elle n'est plus pour moi qu'un souvenir heureux, je vous la puis bien raconter en même temps que je vous puis donner les quelques réflexions auxquelles elle fait souvent mon esprit se livrer.

Il était mon ami entre tous. J'aimais à le voir avec cette expression franche du regard, ce sourire ouvert sur sa lèvre, cette parole facile, cette précocité d'esprit, ce manque de timidité qui le faisait supérieur aux autres au milieu de nos amusements.

Son caractère répondait merveilleusement à mon humeur capricieuse, encline aux plus grandes aspirations comme aux plus folles tristesses.

Je m'en souviens comme d'hier, et les premiers battements mystérieux de mon cœur révélèrent à mon imagination ardente un monde de délicieux, d'inconnu.

J'ignore comment cela vint, mais un beau jour je me surpris éperdûment charmée de ce jeune homme, de cet enfant pour mieux dire, qui m'entourait, sans que je m'en fus plus-tôt aperçue, de soins minutieux, de prévenances et d'attention.

Et nous nous aimions, comme on aime quand on croit aux serments durables et sans fin, comme on aime quand la vie s'épanche à pleins bords, quand dans un regard qui répond au nôtre on entrevoit un coin du ciel ; nous nous aimions, — c'est tout dire.

Que de douces promenades ! Que d'écoles buissonnières merveilleuses ! Que de hazards charmants, que de riens fous mais gracieux !

Durant la belle saison nous venaient de la ville force cousins et cousines. C'est en nombre que nous faisons nos courses à travers champs où nous garnissons nos chapeaux de fleurettes gentilles, en attachions aux boutonnières, en mettions à nos corsages ; et nous remplissons nos mains d'énormes bouquets que, joyeux, nous rapportions à la maison. Mais la pêche était surtout l'amusement favori

Savez-vous, ils sont remplis de pures émotions ces plaisirs innocents de l'enfance et ceux qui leur succèdent laissent beaucoup à désirer

Nous allions à la pêche tout près du village, à un petit étang perdu au milieu d'une vaste commune. Il me semble voir encore nos rieuses figures dans le beau mirage de l'eau se sourire, se promettre. Surtout nous oublions nos lignes dans la timide extase d'un bonheur si innocent, si heureux. Avec quelle surprise ne les regardions-nous pas descendre le courant tranquille, entraînées par le petit poisson doré qui s'était pris à l'hameçon !

D'autres fois, c'était au bord d'un vieux quai que nous allions jeter nos filets. Mais nous n'en revenions pas moins les mains vides, le cœur plein de beaux serments . . . qui devaient durer toujours. Hélas : aussi constants que la mer bleue sous les tropiques.

Toutes ces confidences naïves, et nos paroles devinées, et nos émotions partagées ! Ces choses qui ne s'écrivent pas parce qu'elles ne se traduisent pas, mais qui arrivent au cœur ardentes et émues ! . . .

Dites, ne sentez-vous pas comme moi, une tristesse vraie et profonde dans ces lignes de l'auteur qui s'écrie : " Heureuse enfance, que tes plaisirs innocents et tes joies enfantines rappellent à la vieillesse de doux souvenirs ! Paisible et folâtre jeunesse, hâte-toi de mettre à profit les quelques rares instants de bonheur qui sillonnent la vie ! Il ne reste plus bientôt que les joies pures et incomparables de l'enfance et la douleur amère de les avoir perdues . . . "

*
* *

Je visite encore quelquefois mon village. Là, plus de figures connues ; mais j'aime à revoir la grande maison en ruine, cette maison où je vécus de si bonnes années, où j'ai goûté mon premier bonheur ; j'aime à voir la vaste cour, les murs solides que longent encore de bons banes de pierres : le temps semble impuissant à les détruire, eux, témoins discrets de tant de causeries à demi-voix ; j'aime surtout à me retrouver sous le même ombrage où une main fiévreuse pressait la mienne la veille d'une première et trop longue séparation ; — j'aime à me rappeler une voix tremblante, tentant vainement de refouler des larmes : " *Je pars demain*, disait-elle, *adieu ! . .* "

Pourquoi, après cette scène qui avait remué mon âme aussi, pourquoi ne suis-je pas immédiatement rentrée à la maison ? Pourquoi suis-je allée plutôt m'accouder sur la barrière qui

donnait sur le St Laurent même ? Pourquoi me suis-je trouvée là encore le lendemain, à l'heure où le bateau s'éloignait ? Pourquoi malgré le beau soleil qui caressait la surface du fleuve majestueux, pourquoi, comme la veille, ai-je senti des gouttes d'eau tomber brûlantes sur ma main ? . . .

O bonheur de la première larme ! Douce et pieuse folie ! . .

*
* * *

Avez-vous jamais aimé ? . . .

Toute merveille que soit notre cœur, il n'aime véritablement qu'une fois.

Accusez-moi de faire de la philosophie pratique, du raisonnement à ma façon ; quand on a perdu la foi aux serments éternels, quand forcé par le monde et ses événements à laisser suspendues aux bords de la route, avec nos confiances naïves, nos confidences faciles, quand obligé de se prémunir d'adresse pour traiter comme on traite toutes choses, les meilleures ici-bas, on n'aime plus comme on a aimé. On ne répond plus à l'impulsion de son âme : on suppose, on calcule, on juge avec froideur et conscience. Ce n'est plus de l'amour ; ou s'il faut en donner le nom à ce dernier sentiment étroit, c'est un amour mêlé d'égoïsme.

Après un premier échec, alors que brisé, on a regardé tomber un long échafaudage de rêves, de châteaux, quand la désespérance s'est emparée d'une part de nous-mêmes, que de liaisons ne forme-t-on pas, que d'essais, que d'ébauches ne tente-t-on pas avant d'en arriver à une conclusion, à un dernier amour ? Et si le cœur s'y cramponne avec tant de ferveur, c'est qu'il parvient à s'illusionner et qu'il croit y retrouver, par moments fugitifs, une émotion, une foi aussi vive, aussi spontanée que celles qu'il a éprouvées jadis.

Hélas !

Soyez francs, soyez franches, puisque je me confie aux lectrices plutôt qu'aux lecteurs, et dites si vous ne vous rappelez pas l'instant où timide encore vous avez commencé à répéter un nom ; ce nom, vous ne l'avez jamais oublié depuis, et jamais vous ne l'entendez ni le prononcez comme un autre nom. Je le sais. Paul, Henri, Jean ! Quelqu'il soit : c'est une note à la fois mélodieuse et douce, elle a sa vibration dans le fond de votre âme : elle vous fait perdre dans le souvenir de jours lointains, elle vous remet sous les yeux une image, vous la revoyez cette figure telle que vous l'avez connue, telle que vous l'avez aimée.

Entre nous, mettez de côté vos hésitations. Ouvrez avec moi ce tiroir devant lequel souvent une oublieuse mélancolie vous retient. Que sont ces précieuses reliques ? . . . Qu'est-ce que cette fleur fanée, cette mèche de cheveux, ce billet froissé, ce " Je t'aimerai toujours " signé en toutes lettres avec la naïveté et la confiance d'une première et ardente tendresse ? . .

Tous ces riens, nous les cachons précieusement, n'est-ce pas ? Ils nous sont plus chers à nous que des diamants ; nous les aimons encore, nous les aimons toujours ! Pourquoi ? Nous ne le saurions trop dire ; mais ce sont des trésors que nous gardons, que nous défendons des regards indiscrets, que nous pressons sur nos lèvres peut-être, près de nous, en avares passionnés et jaloux.

*
* *

Vous le voyez bien ; le cœur n'oublie pas. Le temps n'est rien pour effacer les souvenirs. J'ai pu dire autrement déjà, je ne l'ai jamais pensé.

Toute joie pure laisse quelque chose en nos âmes. Au monde dissipateur, devons-nous abandonner les souvenirs d'antan, nos plus chères folies ? . . .

Je ne veux pas dire qu'on doit se renfermer dans son pre-

mier regret, s'y tenir blotti et refuser de croire à toute joie qui passe : non. Mais je soutiens que cette rose que nous effeuillons en entrant dans la vie est la plus suave que nous touchions jamais. A travers les ennuis que nous amène l'existence nous ne retrouvons jamais ce parfum délicieux sans retrouver encore un renouveau de la candeur du premier âge.

C'est pourquoi nous en gardons scrupuleusement la mémoire ; mémoire si riche d'espérances sans nom. C'est pourquoi nous laissons notre cœur se souvenir.

.Se souvenir ! c'est chanter, même à travers les larmes ; se souvenir ! c'est prier ; se souvenir ! c'est aimer !

Aimer, je me rétracte un peu, aimer, après tout il le faut bien ; c'est là notre mission, je dirai, notre devoir à nous, pauvres femmes. Le Sublime Architecte de l'univers ne créa notre cœur que pour aimer. Il lui en fait même une loi suprême. Aimer, c'est l'arme laissée entre nos mains pour calmer les ambitions, les fièvres, pour fermer les blessures. A-t-on jamais faibli lorsqu'il a fallu payer de notre cœur et de notre âme ?

Marchons ferme, faisant le bien ; aimons, aimons toujours, sans plainte, sans murmure et sans cri, malgré les désillusions qui nous frappent à chaque pas, les désenchantements, les dures épreuves. Allons, accomplissant notre mission et nous rappelant ces deux lignes de l'immortel poète.

Mon âme a plus de feu que vous n'avez de cendres,
Mon cœur a plus d'amour que vous n'avez d'oubli !

HERMINE LANCTÔT.

Montréal, 1888.

VICTOR DE LAPRADE

I

Victor de Laprade était né en 1812 à Montbrison, dans cette modeste petite capitale du Forez où il a voulu que sa dépouille fut rapportée. Il sortait d'une race où la culture d'esprit était déjà héréditaire. Son grand-père et son père ont laissé dans leur province et à Lyon le renom de deux médecins savants et distingués. Lui-même s'étonnait quelquefois de n'avoir pas suivi cette carrière de famille et se félicitait de voir son second fils y faire ses premiers pas avec succès.

Les Lyonnais ont bien quelque raison de réclamer Laprade comme leur compatriote, car, sauf le registre des naissances, c'est à Lyon que toute sa vie et tous les actes de sa vie se sont passés. Ses parents le destinaient au barreau. Après ses classes faites au collège royal de cette ville, où il eut la bonne fortune de trouver pour professeur de philosophie ce Socrate chrétien qu'on appelait l'abbé Noiroi, il fut envoyé à la faculté de droit d'Aix, dont le climat convenait mieux à sa santé que celui de Paris. C'est là que la Muse l'attendait. Quelques pièces de vers, publiées dans les revues locales, décidèrent de sa vocation. De retour à Lyon, et non sans quelque résistance autour de lui, il fallut bien reconnaître que le jeune avocat ne serait jamais bon qu'à faire des vers. Son père, qui était un lettré des plus délicats, fut un des premiers consolés ; mais le gros du public ne se fit pas faute de blâmer le naïf jeune homme sans fortune qui préférerait aux perspectives dorées d'une carrière lucrative, la vaine gloriole d'aligner des rimes.

On citait encore à Lyon, il y a peu d'années, une curieuse

conversation entre un vieux commerçant qui portait intérêt à Laprade et un ami du poète :

—Que devient donc le petit Richard Laprade ? demandait le premier ; les journaux recommencent à parler de lui.

—Mais il vient d'être reçu à l'Académie française ! répondait le second.

—Et qu'est-ce que ça peut rendre ?

—Oh ! si l'on est très exact aux séances, c'est-à-dire si l'on habite Paris, ça peut rendre de 12 à 1500 francs par an !

—Eh bien, il a fait là un joli coup ! Le malheureux n'a donc pas vu qu'il en sera pour ses frais de déplacements ? . . .

On comprend que le poète ait senti le besoin d'aller demander à Paris des encouragements plus efficaces. Ils ne se firent pas attendre. Ce chaste amant des Alpes et des chênes cherchant sa voie sur le boulevard, ce platonicien égaré dans le troupeau d'Epicure, ce chantre d'*Hermia* et de *Pysché* si classique de forme et si romantique d'inspiration, ce dernier des druides que les panthéistes réclamaient comme leur et qui se laissait faire, tout se réunissait pour assurer un vif succès au jeune provincial. La petite église qui se groupait autour de Pierre Leroux crut avoir trouvé son poète. Georges Sand lui prodiguait les couronnes, les revues à la mode se disputaient son nom, et M. Cousin parlait de lui comme d'un disciple de prédilection. Enfin, M. de Salvandy, un des ministres de l'instruction publique qui ont le plus favorisé les vocations littéraires, l'envoya en mission dans les bibliothèques de Florence, le décora à son retour, et l'installa comme professeur de littérature française, à la faculté de Lyon.

Deux événements, l'un heureux, l'autre funèbre, marquèrent

pour lui ce point culminant de sa vie. A peu de mois d'intervalle, le nouveau professeur amenait au foyer de la famille une compagne digne de lui et voyait mourir sa mère, victime comme il devait l'être lui-même, de longues tortures mal définies et vainement combattues. S'il était possible de rien imaginer au-dessus de la mère chrétienne, on pourrait dire que Mme de Laprade fut plus qu'une mère pour son fils. Jusqu'à son dernier jour, il en a gardé dans son cœur et dans ses vers le souvenir béni et le deuil inconsolé. Au-dessus de sa table de travail, nous voyons encore la figure douloureuse de cette nouvelle Monique qui regarde son enfant avec une expression surhumaine de pitié et de tendresse. Effrayée un moment de tout le bruit qui venait de Paris, c'est elle qui l'avait ramené par la main jusqu'au sommet du calvaire et qui lui avait demandé d'entonner de là-haut le chant sacré de la foi nouvelle. Ecoutez la réponse du fils et du poète dès la première page des *Poèmes évangéliques* :

A MA MÈRE

Il est à vous, ce livre issu de la prière,
 Qu'il garde votre nom et vous soit consacré ;
 Ce livre où j'ai souffert, ce livre où j'ai pleuré,
 Ainsi que tout mon cœur, il est à vous, ma mère !

Né dans un temps rebelle à prononcer : *Je crois !*
 J'ai payé le tribut à ses erreurs funèbres ;
 Mais, pour me retrouver, du fond de ses ténèbres
 Je vous voyais marchant au chemin de la croix.

Des périlleux sentiers si je sors triomphant,
 C'est que mon cœur, toujours docile à vos prières,
 Laisse en vos douces mains et chérit ses lisières,
 O ma mère ! et qu'enfin je reste votre enfant.

Et à la fin de ce beau volume qui valut à son auteur ses premiers lauriers académiques, quand la pauvre mère est

morte avant que l'œuvre promise ne fût achevée, le voilà qui réunit autour de la couche funèbre, et son vieux père si accablé, et sa sœur si dévouée et la jeune épouse qu'elle *attendait pour mourir*, et le nouveau-né souriant dans son berceau en deuil :

Je cherche, hélas ! autour de sa tête innocente
Ton sourire, ô ma mère, et ta parole absente !

Ne trouvez-vous pas que pour un poète à qui Sainte-Beuve a tant reproché de s'isoler dans les déserts alpestres et de rester froid comme ses glaciers, voilà des notes bien émues, bien trempées de larmes, bien personnelles ? *Crimen amoris abest !* dites-vous. Cela est possible, mais reconnaissez au moins qu'il y a d'autres amours que ceux de don Juan, d'autres chagrins de cœur que ceux de Werther, d'autre philosophie que celle de Rolla. Elevé dans la saine austérité du vieux temps, façonné par la plus tendre et la plus pieuse des mères, Laprade a compris la poésie comme la langue réservée aux dieux, à la patrie, à la grande nature. L'hymne lui est naturelle comme à d'autres la chanson ou l'élegie. La famille surtout attire et retient ce maître chanteur qui, sans y prétendre, est un moraliste. A qui est dédié *Psyché*, sa première œuvre ? A son père. Et les *Poèmes évangéliques* ? A sa mère. Et les *Symphonies* ? A son père encore, avec des strophes admirables. Et les *Idylles héroïques* ? Au cher pays du Forez. Et *Pernette* ? Aux aïeux. Ce livre, dit-il dans son préambule :

Je veux le dédier sur l'autel domestique,
Aux auteurs de mon sang, à mes humbles aïeux.

Et le *Livre d'un père* enfin ? Aux enfants.

Eh bien, voilà tout l'homme et tout le poète. Au lieu d'écrire à la hâte ces quelques pages que je n'aurai même pas le temps de relire, si j'avais à essayer une étude complète sur Victor de Laprade, je voudrais le montrer tour à tour dans

ses chères Alpes, à son foyer, puis dans la rue, quand les cris du dehors l'ont forcé de sortir. Je voudrais surtout faire savoir au lecteur que le chantre si nouveau de la *Mort du chêne* a chanté aussi, mais avec de vrais larmes et de vrais sanglots, la mort de sa mère.

II

Dieu me garde de laisser parler la politique sur cette chère tombe où je ne voudrais attirer que des hommages et des prières ! Il me sera permis seulement de dire, à propos de la révocation de Laprade, en 1861, que la colère maladroite d'un ministre parvint à faire un événement grave d'un incident de polémique littéraire entre deux écrivains. M. Sainte-Beuve, qui était en train d'évoluer alors autour d'un siège promis au Sénat de l'empire, venait de publier dans le *Moniteur* un article intitulé : *la Littérature d'Etat*. L'illustre critique auquel nos démocrates pardonnent tout, non pour son talent, mais à cause de sa haine contre l'Église, dénonçait, par insinuation, ceux qu'il appelait " les mécontents des anciens partis," et se tournant vers les jeunes gens, les conviait aux félicités et aux largesses d'un nouveau siècle d'Auguste. Victor de Laprade n'eut qu'à prendre la thèse du maître et à la montrer sous le verre grossissant de la caricature. Que ce fut là de la littérature d'opposition à l'encontre d'un essai de littérature officielle, rien de plus certain. Mais il aurait fallu comprendre que Laprade était dans le cas de défense légitime et que le gouvernement n'avait qu'à laisser la querelle se vider entre les deux combattants. Au lieu de cela, sans la moindre enquête préalable, sans que l'auteur des *Muses d'Etat* eût été mis à même de fournir la moindre explication, un décret vint déclarer M. de Laprade déchu de sa chaire de professeur à la Faculté de Lyon. En même temps, comme si ce n'était pas assez de l'acte en lui-même, qui menaçait tous les maîtres du haut enseignement, le ministre rappelait brutalement le

salaires qu'ils reçoivent du gouvernement et les obligations qui en découlent.

L'émotion fut grande à Lyon. Le soir du jour où le *Moniteur* avait parlé, toute la ville voulut escalader le quatrième étage du poète et défilér en lui serrant la main. J'entends encore sa noble veuve me dire quand je passais à mon tour : " C'est la moitié de notre revenu qui disparaît ! je donnerais l'autre moitié pour que mon mari ait encore un succès comme celui-là ! "

Restait cependant la gêne, c'est-à-dire un rang à tenir et cinq enfants à élever. Victor de Laprade s'enferma fièrement dans son intérieur déjà si austère et ne confia à personne qu'il était obligé de redoubler de travail pour entretenir sa jeune famille. *Res augusta domi !* Il y eut là quelques années difficiles où notre cher Laprade ne cessa de grandir dans l'estime du monde et dans l'admiration de ses amis.

En 1870, lorsque le ministère de M. Emile Olivier sembla inaugurer l'ère des réparations, rien n'eût été plus facile que d'obtenir le retrait du décret de colère rendu huit an avant. Les amis du professeur révoqué étaient au pouvoir ou s'en approchaient. En outre, son beau-frère, l'honorable M. de Parieu, non ué président du conseil d'Etat, ne demandait qu'à être mis à même de montrer son crédit et sa bonne volonté. Mais rien n'était possible sans une demande préalable du principal intéressé, et malgré des projets de rédaction de plus en plus atténués, il persista à ne vouloir rien entendre ni rien signer. D'après lui, les explications personnelles qu'il eût données volontiers avant le décret, prenaient tout l'air, après, d'un recours en grâce.

Quelques mois plus tard, ses compatriotes crurent payer envers lui la dette de l'opinion, en inscrivant son nom parmi ceux de leurs députés à l'Assemblée nationale. Remarquons

à ce propos que celui qui s'amuserait à comparer la liste des représentants de Lyon en 1871 avec celle de 1883, trouverait là une occasion aussi curieuse qu'inutile de disserter sur le suffrage universel. Laprade n'était pas fait pour la vie politique et ne pouvait manquer de le montrer. Au bout de deux ou trois sessions passées à Versailles et après avoir reçu les plus cruels avertissements du côté de sa santé, le député malgré lui n'y tint plus et donna sa démission. C'était offrir aux électeurs lyonnais la chance longtemps attendue de le remplacer par un radical. Tout ce que nos objections et nos reproches purent tirer de ce grand et honnête esprit dévoyé dans la politique, se réduisit à ce dilemme : Ou mes compatriotes nommeront à ma place un conservateur, et, quel qu'il soit, il n'aura pas de peine à rendre plus de services que moi ; ou, ce qui est probable, ils nommeront un révolutionnaire, et alors je serai justifié par ce choix lui-même, puisqu'il prouvera que je ne représente réellement plus ceux qui m'ont élu ! . . . On voit que les journaux de la gauche savaient à qui ils s'adressaient quand ils reprochaient tant au pauvre poète éloigné des siens et déjà très souffrant, ses fréquentes absences de la Chambre !

Ici se place un trait de haute délicatesse que je n'ai vu encore citer nulle part et qui est à ma connaissance personnelle. Pendant l'hiver de 1875, un ami de Victor de Laprade, traversant Lyon pour rentrer à Paris, s'arrêta pour le voir pendant quelques heures. Il le trouva malade, gardant la chambre, découragé, inquiet des affaires générales et sans doute aussi des siennes propres dont il ne parlait jamais. Aussitôt de retour dans la capitale, l'ami fut trouver le ministre de l'instruction publique d'alors, qui était M. Wallon, lui raconta sa visite, l'impression de tristesse qu'il en rapportait et ne lui cacha pas qu'il y avait là tout à la fois une injustice à réparer vis-à-vis d'un ancien professeur de l'Université et une mesure à prendre en faveur de l'un des grands poètes de notre temps. C'était deux fois plus qu'il n'en fallait pour

gagner le cœur du savant professeur de Sorbonne. Il accueillit donc très favorablement cette ouverture, promit de prendre ses renseignements sur la position de Laprade partout ailleurs que chez Laprade lui-même, et quelques jours après, inscrivait le poète pour une pension de 3000 francs par an sur les fonds de son ministère.

Moins de trois ans plus tard, en 1878, Mme de Laprade ayant eu à recueillir sa part d'enfant dans la succession de son père, M. de Parieu, et la situation de la famille étant heureusement changée, Victor de Laprade se hâta d'écrire au ministre de l'instruction publique, qui était en ce moment M. Bardoux : " Je suis désormais, pour mes enfants et pour moi, à l'abri du besoin. Veuillez, je vous prie, disposer des 3000 francs qui m'étaient alloués chaque année, en faveur d'un poète plus pauvre que moi ! "

Pour qui connaît le train des affaires dans nos administrations, il est certain que Laprade n'avait qu'à ne rien dire pour bénéficier jusqu'à sa mort de cette petite rente si légitimement due au professeur et à l'homme de lettres.

J'appelle volontiers sur ce trait de galant homme la confirmation ou le démenti de l'honorable M. Bardoux.

Victor de Laprade a fini en honnête homme et en chrétien, comme il a vécu. Ses longues souffrances qui lui avaient rendu familière l'idée de la mort, avaient en même temps discipliné son cœur à la volonté de Dieu. Depuis plusieurs mois ses lettres, ses conversations n'étaient remplies que de l'image du Juge suprême et des visions de l'autre vie. Ce chantre pieux de la famille devait s'éteindre au milieu des siens, aimant, aimé, soigné, fortifié, consolé, pleuré comme le plus tendre des amis et des pères. Une autre passion de sa vie, le patriotisme devait aussi apparaître à son lit de mort. Le prêtre, chargé des dernières prières, ayant eu l'inspiration

touchante de le recommander à tous les saints patrons de son foyer et lui ayant nommé son père, sa mère, sa sœur, sa femme et chacun de ses enfants, quelqu'un fit remarquer que le mourant avait manifesté de tout temps la dévotion la plus enthousiaste envers la libératrice de la France au quinzième siècle : *Sainte Jeanne d'Arc, priez pour nous!* dit le prêtre. Alors on vit le malade faire un dernier effort pour se soulever et ses lèvres s'entr'ouvrir comme pour une affirmation d'outre-tombe.

Et ce fut tout! Et notre cher poète des sommets, comme nous aimions à l'appeler, venait de gravir le sommet suprême, et d'atteindre l'inaccessible. Il était allé grossir le nombre de ces hommes rares dont toute la vie et la mort elle-même sont un enseignement d'immortalité. Qui oserait dire en effet que Laprade tout entier ait été cloué dans la bière et que de lui plus rien ne nous reste? Qui pourrait croire que *Psyché*, les *Poèmes évangéliques*, *Pernette*, le *Livre d'un père* appartiennent à ce monde sans Dieu et à cette nature sans âme qu'on veut nous faire? Qui ne se sent révolté d'entendre enseigner que les grandes pensées et les beaux vers sont le produit d'une mécanique intérieure comparable à celle qui a pour effet, chez chacun de nous, la respiration et le mouvement!

Les poètes ne serviraient-ils qu'à rejeter dans le néant ces immondes théories qu'il faudrait les bénir et les glorifier. Nul n'aura plus travaillé que Laprade à cette œuvre d'assainissement et du bon sens. S'il fallait rayer de ses vers le nom et l'idée de Dieu, nous n'en trouverions pas dix à garder. Aussi le voyons-nous prendre siège dans ce sénat inamovible des belles âmes et des grands esprits qui chantent là-haut la gloire du Créateur et qui continueront à la célébrer ici-bas par leurs œuvres, c'est-à-dire par la meilleure partie d'eux-mêmes qui nous reste.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

L'ABBAYE DE TIHANY.

Le bateau à vapeur qui fait le service de Sio-Fok à Fűred entre dans le lac Balaton par une sorte de chenal verdoyant, au bord duquel une promenade très fréquentée amène les baigneurs et les oisifs, aux heures de départ ou d'arrivée. Prêtres en frac à l'air épanoui et ministres protestants à mine besogneux : magnats francisés et nobles dames à la mode de Paris ; juifs aux longues lévites et aux cheveux en tire-bouchons ; paysans dont les amples pantalons de toile laissent entrevoir les bottes élégamment plissées, s'y confondent dans un tohubohu pittoresque, dont la rencontre n'est possible nulle part ailleurs. Le curé et le pasteur causent amicalement, en fumant l'un sa pipe l'autre son cigare allumés à la cigarette d'un ami commun, noble campagnard qui va passer à Fűred la journée du dimanche. Des tziganes à la face bronzée prennent, avec une familiarité respectueuse, les ordres d'un généreux amateur pour la sérénade du soir sous les fenêtres de quelque belle dame, à moins qu'il ne s'agisse de fêter le seigneur évêque de Veszprem ou le révérend abbé de Tihany. Les paysans, traînant derrière eux quelque porcelet criard, se donnent rendez-vous sous les platanes de la place de la Fontaine. Le juif circule au milieu des groupes, observateur silencieux qui semble chercher l'occasion d'une bonne affaire. Il y aurait là prétexte à de nombreux tableaux de genre, si les artistes fréquentaient un peu plus les rives de la *mer hongroise* ; mais il ne paraît pas que ces bords leur soient familiers, et je n'ai vu ni pinceau ni crayon aux mains des flâneurs assis sur les bancs rustiques ou couchés dans les grandes herbes du rivage.

Les récits de M. Tissot auraient pourtant dû suggérer la pensée d'ajouter le charme de quelques croquis lestement enlevés à celui des fines esquisses sorties de sa plume. D'autant plus que le cadre ferait à merveille ressortir les figures : eaux

tranquilles, où se mirent les grands arbres ; échappées lumineuses sur les plaines brûlées que traverse le chemin de fer et sur la rive lointaine tour à tour abaissée en plages brillantes ou relevée en rochers noirs vivement découpés sur le ciel.— Diaz ou Fortuny eussent trouvé là toute une série nouvelle de merveilleuses fantaisies.

Mais, pendant que je m'oublie, le bateau s'est mis en marche. Il porte un nom illustre, celui du poète hongrois Kisfaludy, dont je saluerai, ce soir, la statue sur la place de Fűred ; c'est, du reste, toute ce qu'il a de grandiose. On dirait d'un joujou d'enfant destiné à naviguer dans un joli bassin de parc, sous la direction de pilotes qui connaissent les écueils et les tempêtes par les récits d'un *Journal des voyages*. Il n'en a pas moins une certaine majesté qu'il emprunte à l'immensité relative où il semble un instant se perdre, à l'image des transatlantiques dans les solitudes de l'Océan. Le soleil est si brillant et miroite sur les eaux calmes du lac avec une telle vivacité de lumière, que l'œil ébloui ne voit pas tout d'abord la rive opposée. Les lignes de l'horizon sont confuses, comme sur la Méditerranée quand on longe les côtes d'Espagne où qu'on approche de l'Algérie ; le sillage se prolonge indéfiniment et se perd dans une buée lumineuse qui voile la pointe d'où l'on est parti. Les objets ne sont plus distincts en arrière et ne le sont pas encore en avant : les imaginations vives peuvent se croire perdues dans les hautes régions de la mer. On dit que celle-ci a des caprices et que parfois ses flots se soulèvent tumultueusement sous l'impulsion des vents. Tempêtes pour rire qui doivent lui enlever tout son charme, car la tempête ne sied qu'aux immensités véritables, comme la colère ne va bien qu'aux réelles majestés. Mais voilà, sans doute, trop de philosophie pour un pareil sujet, et nous ferons mieux de laisser la mer hongroise et les dames auxquelles on la compare libre de se fâcher quand il leur convient, sauf notre droit de nous tenir à l'abri.

Quand l'œil s'est accoutumé à cet excès de lumière, le pre-

mier objet qui se détache de l'ensemble c'est l'abbaye de Tihany, si bien dépeinte par M. Tissot. " Le monastère et l'église, avec leurs hautes murailles blanches, se détachent, pareils à une de ces ravissantes vignettes sur fond d'azur et encadrées d'or, qui ornent les vieux missels gothiques." Tel est bien l'effet produit à distance par l'abbaye bénédictine, postée sur la crête d'un rocher coupé à pic du côté de l'eau et incliné en pente assez douce du côté de la terre, à laquelle il est relié par un isthme que les débordements du lac inondent quelquefois. La falaise sort escarpée et inaccessible de l'eau transparente, pour se profiler avec netteté sur le ciel limpide et profond, où semble onduler la silhouette argentée des constructions monastiques. Sur la droite, dans la baie protégée au midi par le rocher de Tihany, on aperçoit Füred, la ville d'eaux la plus importante de cette terre classique des villes d'eaux, le *Trouville hongrois*, pour emprunter l'expression à la mode. La ressemblance, il est vrai, tient beaucoup plus au monde des baigneurs qu'à la façon dont ils sont établis et pratiquent la vie des eaux. L'installation est élémentaire soit dans les grands hôtels que les Bénédictins de Tihany ont fait bâtir, soit dans les maisons particulières, peu nombreuses du reste, où l'on peut se caser en location. Quelques villas de bonne apparence ont pour habitants des Hongrois de distinction, comme le romancier Tokaï, ou des étrangers, attirés par la beauté du climat, comme M. Hurray, dont les séjours deviennent de plus en plus rares. La villa Ecsy et la villa Dôry achèvent la liste des habitations que l'on peut appeler luxueuses. A l'hôtel, on est proprement logé dans une chambre sans confortable : ce dont personne ne se plaint, en raison du peu de temps que l'on doit passer dans cette cellule à la bénédictine. La vie de Füred est toute au grand air, le bain, la promenade, la musique, les repas, tout, hormis le sommeil réduit à sa plus simple expression : car on se couche fort tard et on se lève de très grand matin. Le soir, après le souper, qui se prolonge, il y a les tziganes, qui font de la musique et parfois induisent la jeunesse en péché de *czardas*. L'air est si doux, le ciel si pur, la flânerie si délicieuse, qu'on ne peut

songer à se mettre au lit. Mais, au chant du coq, il faut être sur pied pour le bain, à la suite duquel se fait la toilette pour la promenade du matin. On n'a donc pas grand besoin d'un logis somptueux ; et telle qu'elle est, l'installation de Füred est bien suffisante.

Mais où la ressemblance est facile à saisir, c'est dans la composition du monde des baigneurs et dans la vie telle qu'ils la comprennent aux bords du lac. Je ne veux point refaire ici le tableau qu'à peint de main de maître l'auteur du *Voyage au pays des Tziganes* : il me serait impossible de rien dire d'aussi piquant ni de plus vrai. D'ailleurs ce n'est pas là ce que je me suis proposé : je veux conduire le lecteur à Tihany ; et, s'il le veut bien, nous nous mettons en route, sans autre délai que celui dont a besoin notre cocher hongrois pour atteler à une voiture assez primitive deux chevaux pleins de feu.

Il est sept heures du matin ; le soleil déjà vif fait étinceler les eaux du lac, et colore en rose les coteaux qui s'étagent au-dessus de Füred. La route, après s'être élevée par une pente raide au-dessus de la petite ville, court à travers des vignes jusqu'au village protestant d'Aszafo, que nous traversons au grand trot de nos coursiers. La population se tient sur les portes et se prépare à descendre vers Füred, où les paysans ont coutume de se rendre le dimanche, filles et garçons, pour danser sur la place de la Fontaine. Les hommes ont fière mine, avec leur veste sur l'épaule, leur petit chapeau orné de fleurs incliné sur l'oreille, et leurs bottes luisantes comme des miroirs sur lesquelles flotte l'ample pantalon blanc. Les femmes, en jupes rouges largement étalées, ne sont pas moins pimpantes. C'est généralement par couples que les jeunes gens vont à la ville. Les gens âgés et les enfants vont en voiture ou plutôt en charrette ; quelques cavaliers et des groupés de jeunes garçons achèvent d'animer la route jusqu'au moment où nous traversons l'isthme qui rattache Tihany à la grande terre. Les passants commencent à devenir rares, et le paysage prend un

caractère de mélancolie sauvage. A droite, et à gauche de l'isthme, le lac resplendit sous le soleil comme un miroir d'argent. En face, les plans de la montée volcanique dont l'abbaye occupe le sommet se succèdent, nus et brûlés, comme les degrés que Dante franchissait en compagnie de Virgile, dans sa descente aux enfers. Les chevaux vont toujours du même train, et la voiture cahote au gré des accidents de terrain, tout aussi nombreux et presque aussi désagréables au beau milieu que dans les environs de la voie.

Avant d'arriver au sommet, la route contourne un vaste cratère ébréché du côté du nord-ouest, au fond duquel dort un petit étang presque invisible dans les roseaux dont il est encombré. A cet endroit, l'aspect du paysage est d'une tristesse morne, en dépit du soleil et du ciel, ou plutôt en raison même de cet éblouissement et du silence qui règne partout où surabonde la lumière. Heureusement, à quelques pas, nous apercevons le village de Tihany dominé par un grand calvaire qui nous annonce le voisinage de l'abbaye. Nous mettons pied à terre, parce que la route n'est plus praticable aux voitures, et nous faisons dans le village une entrée à sensation.

Un troupeau de pores se disperse en grognant, pendant qu'une bande d'oies et de poules escalade, effarée, les murs et les talus qui bordent la route. Les petits porchers et les jeunes gardeuses de dindons laissent courir leurs ouailles pour voir passer les nobles étrangers qui honorent le pays de leur visite. On s'interpelle : le nombre des curieux s'accroît. Les mères s'avancent sous la galerie qui précède la maison, les bras chargés de quelque bambin mal peigné, à demi nu, qui se débat effrayé de notre aspect. Les hommes brillent par leur absence : ils sont peut-être en pêche, à la recherche de ces délicieux poissons dont nous avons fait hier la connaissance à la table de l'hôtel. Nous avançons suivis d'une bande de gamins endimanchés, c'est-à-dire revêtus de chemises propres et de pantalons blancs, avec des bottes bien cirées. Leur

physionomie est vive et gaie : ils se montrent empressés, sans trop d'indiscrétion, à nous offrir des fossiles dont la forme rappelle assez exactement celle de l'ongle du pied des moutons. Il y a une tradition locale à ce sujet, comme bien vous pensez. Voici l'histoire.

Une reine de Hongrie, — peut-être la mère de saint Etienne, que les contemporains émerveillés appelaient *Beleghegini*, la belle maîtresse, — avait un troupeau de moutons dont les pieds étaient ornés d'ongles d'or. En eut-elle de l'orgueil ? Je ne sais : mais il est certain qu'un jour la pauvre reine vit son troupeau sauter dans le lac, ni plus ni moins que s'il eût été le bien de Panurge. Il fut impossible de rien sauver, et le flot apporte de temps en temps au rivage les ongles des moutons disparus, à l'état de cailloux où la chimie ne pourrait plus trouver la moindre parcelle d'or. Les enfants s'en font un petit revenu auquel nous n'ajoutons rien, malgré leurs sollicitations accompagnées de commentaires plus ou moins conformes à l'histoire et à la science.

Nous voici à la porte de l'abbaye, et nous en apercevons l'ensemble plutôt sérieux qu'imposant. Tihany est loin d'avoir l'importance de Martinsberg, dont il relève suivant les lois d'une vassalité ecclésiastique à laquelle nos idées sont absolument étrangères. Son abbé est crossé et mitré tout aussi bien que celui de Martinsberg ; mais il est loin d'être un aussi grand seigneur, tant au spirituel qu'au temporel. L'archiabbé du Mont-Saint-Martin appartient à l'ordre des magnats, jouit de revenus immenses et de privilèges à l'avenant. Il a juridiction sur les abbés de Tihany, Bakonybel et Doemelk. Celui de Tihany n'a point de siège à la Chambre haute, point de juridiction foraine, et ses richesses sont loin de soutenir la comparaison avec celles de son suzerain. De même, la demeure du premier est un palais, presque une ville : celle du second est comparable à plusieurs de nos couvents de France, qui n'ont rien de commun avec Solesmes ou Frigolet. L'as-

pect n'est pas monumental, la façade de l'église et la porte principale de la maison claustrale sont de ce style rococo dont la Hongrie fournit tant d'exemples. Mais tout est propre, en bon état, avec une certaine physionomie honnête et grave qui fait plaisir à voir. On dirait que les murs souhaitent la bienvenue au voyageur : il en sort comme un parfum de traditionnelle hospitalité !

Un coup de sonnette amène un serviteur, peut-être un frère lai, que son habit ne nous révèle point. Il nous accueille avec d'autant plus de politesse que nous avons des recommandations pour le T. R. P. Prieur, qui supplée en ce moment le révérendissime abbé, en villégiature à Füred. Introduits sans retard, nous parvenons par un bel escalier et un vaste corridor à la cellule du P. Prieur, dom Kopeczky Vidor, qui nous reçoit à bras ouverts. La conversation, où l'allemand et le latin s'allient tant bien que mal, est bientôt animée et cordiale comme celle de vieilles connaissances. La maison est à notre service, et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, tout est prêt pour la célébration du saint sacrifice. Le bon prieur veille à tout, et nous le retrouvons blentôt prêt à nous faire les honneurs de l'église. Inutile, je pense, de dire qu'il la trouve digne d'attention : à quoi nous ne contredisons pas, parce que l'ordonnance générale a vraiment de l'originalité et de la grandeur. Le sanctuaire est surélevé d'une vingtaine de marches au-dessus de la place réservée aux fidèles. L'autel majeur gagne à cette disposition une sorte de mystérieuse majesté qu'il n'a plus quand on s'approche. Des boiseries de valeur réelle décorent les autels de la nef et la chaire à prêcher. Aux deux côtés du grand escalier s'ouvrent des portes qui conduisent à la crypte, seul reste de l'ancienne église, bâtie au temps du roi André 1er, dont le corps reposait jadis en ce lieu.

C'est une histoire étrange que celle de ce pauvre prince, malheureux jusque dans son tombeau. Elu en 1046, à Czanad,

contre l'usurpateur Samuel, et contre le roi Pierre déshonoré par sa faiblesse envers l'étranger, il se montra digne de porter la couronne. Pacificateur du pays et vainqueur des Allemands, il semblait n'avoir plus qu'à se reposer en paix de ses travaux, lorsqu'il dut reprendre les armes contre son propre frère Béla, qui le chassa du trône et le vainquit sur les bords de la Tisza. Il perdit dans cette défaite la couronne et la vie. Les moines de Tihany se souvinrent peut-être seuls des services rendus par le monarque tombé, et ils donnèrent dans leur église un asile à ses restes. Mais le repos même du cercueil ne devait pas lui être assuré. Après la bataille de Sajo, où les Hongrois furent écrasés, les Tartares profanèrent l'église de Tihany et violèrent le sépulcre du vieux roi, dans l'espoir inutile d'y trouver des bijoux et de l'or. Heureusement, une restauration avait déjà modifié l'aspect de cette tombe, dont l'ancien couvercle, une vaste dalle marquée de la croix apostolique, avait été enlevé et scellé dans la paroi, à gauche du spectateur. C'est une table de grès, taillée à angles vifs, plus large à la tête qu'aux pieds, bordée d'une moulure fortement accusée et d'un dessin très simple dans le goût du onzième siècle. Une croix pattée décore le milieu de la table : elle est portée sur une longue hampe en forme de colonne torse qui diminue en se rapprochant de l'extrémité inférieure. Il est impossible de contempler sans émotion ce vénérable témoignage de la faveur pontificale envers les rois de Hongrie, et de la fidélité de ces princes à l'égard du Saint-Siège. La croix des légats a pris toute la place sans en rien laisser pour le sceptre et l'épée, pour la couronne et le globe, comme s'il avait suffi de la graver sur cette tombe pour attester que là dormait un prince vraiment grand et digne de sa mission, puisqu'il avait été l'apôtre de la civilisation chrétienne.

La crypte où fut enseveli le roi André a conservé son caractère primitif. La voûte, en plein cintre, repose sur de courtes colonnes à chapiteaux historiés. Un jour discret pénètre dans la nef par des ouvertures étroites, où l'on regrette de ne plus

voir briller les vitraux peints des anciens temps. C'est bien la place d'un sépulcre royal, mais, disons-le tout de suite, d'un sépulcre comme il se comprend en Hongrie, avec je ne sais quoi de consolé, presque de riant, où il semble que la mort appelle et prépare une imminente résurrection. Il y a partout, sur la terre magyare, comme une surabondance de vie et de joie qui déborde jusque sur la tristesse et la mort, au point de les tenir en je ne sais quelle ombre lumineuse, où elles perdent leur effarement et leur raideur.

C'est dans ce sens qu'il convient aux Hongrois de dire : "*Extra Hungariam non est vita, aut si est vita, non est ita.* Hors de la Hongrie, il n'y a pas de vie ; ou s'il y a vie, ce n'est pas la vraie vie."

Les magyars se ressentent toujours de cet Orient où les cimetières sont des promenades publiques, où les tombeaux abritent de leur ombre les causeries des femmes et les jeux des enfants. Heureux peuple après tout, qui sut trop bien mourir en tant de circonstances, pour qu'on lui reproche de rendre riante la vie si facilement sacrifiée.

André Ier n'est pas le fondateur de Tihany, dont l'origine remonte à l'époque de saint Etienne. En même temps qu'il établissait Esztergom un primat, sous la dépendance duquel il mettait, avec l'assentiment du Saint-Siège, les dits diocèses de Kolocza, Veszprem, Székes-Jehervar, Pécs, Vacz, Győr, Eger, Czanad, Nagy-Varad et Károli Fejérvár, en Transylvanie, il faisait bâtir des couvents bénédictins qu'il plaçait sous la suprématie de l'abbé de Martinsberg. Les moines étaient comme les aides naturels des évêques envoyés à la conquête des terres païennes ; et, sans eux, il faut bien le reconnaître, la christianisation n'eût pas été facile. L'évêque de Veszprem eut pour coadjuteurs les religieux de Tihany, et fut peut-être choisi parmi ceux qui colonisèrent aux bords de la mer hongroise, comme il arrivait ordinairement à cette époque.

Les magyars n'avaient pas eu le temps de se donner une tradition artistique ; grands devastateurs, ils avaient plutôt achevé de détruire le peu qui restait des monuments antiques, dans la Pannonie, surtout les temples, inutiles suivant leurs idées religieuses, puisqu'ils sacrifiaient à leurs dieux dans les forêts et sur le sommet des montagnes, au grand air et à la pleine clarté des astres. Etienne fit donc venir des artistes italiens et bizantins, pour bâtir les églises et les monastères dont il dotait la Hongrie. Tihany, comme il est facile de le voir, fut l'œuvre de ces étrangers que dut souvent encourager de sa présence la sainte reine Giselle, la véritable fondatrice de Veszprem et, sans nul doute, de l'abbaye bénédictine du Balaton. André Ier reprit la tâche de ses devanciers, interrompue ou du moins contrariée par les dissensions politiques et les retours offensifs du paganisme sous les règnes de Pierre Orséolo et de Samuel Ala. La mena-t-il à bonne fin ? Il est difficile de le dire. Mais il avait bien mérité la place que sa tombe occupe, à la base du saint édifice, et les moines de Tihany lui devaient bien le souvenir qu'ils gardent à sa mémoire.

Mais revenons à notre bon prieur qui doit s'étonner de la rêverie où nous a jetés la vue de cette pierre, curieuse seulement à son sens comme spécimen de l'art romano-bizantin. Nous remontons au sanctuaire et nous jetons un coup d'œil à la sacristie, que recommandent ses boiseries, puis nous rentrons dans l'intérieur où nous attend le déjeuner.

La table est mise dans une grande salle voûtée. Sur notre refus d'accepter une réfection plus solide, on apporte des gâteaux, des fruits et une cafetière d'où s'exhale le plus délicat arôme dont jamais un pacha de Bude ait réjoui son odorat. Après quoi nous absorbons un grand verre d'eau, à la mode italienne. Notre hôte propose une cigarette, que nous n'acceptons pas, à son grand étonnement, car tout le monde fume dans l'abbaye, comme nous pouvons nous en convaincre en

traversant le cloître. A l'ombre des platanes et des acacias sont assis plusieurs jeunes religieux qui nous saluent gracieusement au passage, après avoir retiré la cigarette qu'ils ont à la bouche et dont le prier dit agréablement en latin de cuisine : " Vous le voyez, nous réduisons également le tabac et le monde en fumée. *Tabacum et mundum fumigamus.*"

Nous voici dans la bibliothèque, peu digne, il faut l'avouer, des traditions bénédictines. L'abbaye a subi tant de vicissitudes, que c'est beaucoup d'avoir survécu : et les moines s'excusent sans peine de ne pas posséder les trésors de librairie dont se glorifient plusieurs de leurs maisons. L'ordre de Saint-Benoit n'a point déchu, en Hongrie, de sa réputation séculaire de science sacrée et profane : tout au contraire. C'est aux Bénédictins que l'on doit la plupart des grands établissements d'éducation qui font l'honneur de la renaissance nationale. Ceux de Martinsberg ont fondé et entretiennent à leurs frais deux académies, six gymnases et treize écoles de village : on voit qu'ils savent faire de leur revenu un usage convenable, et qu'il y a du bon dans la richesse monastique. J'ignore quelle part Tihany prend à l'œuvre de l'instruction publique : il me semble cependant avoir entendu dire que cette abbaye a fourni un certain nombre d'hommes distingués dans l'enseignement des sciences ecclésiastiques. La bibliothèque rappelle le souvenir de l'un d'eux, jadis prier de Tihany, à qui, dit-on, furent offertes les premières antiquités pompéiennes que l'on ait vues en Hongrie. Elles figurent dans une vitrine, au centre de la bibliothèque ; des amphores très bien conservées m'ont paru la partie la mieux conservée de ce petit musée. Tout près de ces débris de la civilisation romaine et grecque, nous apercevons deux ibis que l'esprit d'aventure amena tout récemment de la terre des Pharaons en celle des Arpads, où ils furent capturés et empaillés par un moine, rival imprévu des embaumeurs de Memphis. *Habent sui fata . . . ibices.*

M. J. H. OLLIVIER.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

1888 - E.T.E. - 1888

HEURES

DE	POUR	DÉPART	ARRIVÉE
Montréal	Québec	10.15 p.m.	7.00 a.m.
		8.10 a.m.	1.55 p.m.
Québec	Montréal	8.30 p.m.	6.00 a.m.
		2.00 p.m.	8.40 p.m.
Montréal	Portland	10.15 p.m.	12.05 p.m.
	Island Pond	3.15 p.m.	9.30 p.m.
"	Toronto	1.00 p.m.	6.30 p.m.
"	"	8.55 a.m.	10.40 p.m.
"	"	8.55 p.m.	8.55 a.m.
"	St. Jean	4.30 p.m.	5.30 p.m.
"	"	4.20 p.m.	5.20 a.m.
"	"	8.30 a.m.	9.20 a.m.
"	"	8.30 p.m.	9.20 p.m.
"	Lake Champlain Junction	4.00 p.m.	6.25 p.m.
"	Ottawa	8.50 a.m.	12.30 p.m.
"	"	4.40 p.m.	8.00 p.m.

CHARS PALAIS ET CHARS DORTOIRS

DANS TOUTES LES DIRECTIONS

La ligne la plus avantageuse dans toutes les parties du pays

PASSAGES AU PLUS BAS PRIX POUR TOUTS LES POINTS
DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Agents dans toutes les villes du Canada

J. HICKSON, *Gérant-général* }
W. WAINWRIGHT, *Ass.-gérant* } MONTREAL.

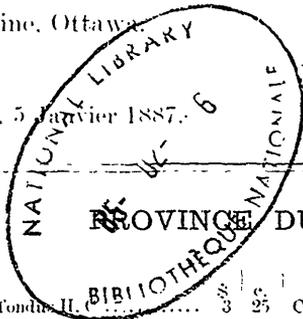
STATUTS DU CANADA

Prix des Statuts en vente au bureau de l'imprimeur de la Reine, Ottawa.

B. CHAMBERLIN.

OTTAWA, 5 Janvier 1887.

Imprimeur de la Reine.



PROVINCE DU CANADA

	3/4	25		1	25	1	25
Statuts Refondés II.	3	25	Code Civil	1	00		
“ “ B. C.	2	25	Lois Criminelles en 1 vol	1	80		
Code de Procédure Civil	1	50	Ordres en Conseil, à 1874	1	25		

PUISSANCE DU CANADA

Vic.		%	c.	Vic.		\$	c.
32 & 33	Statuts de 1869	1	50	42	Statuts de 1879, Vol. I	1	25
33	“ 1870	0	80	“ “ “ Vol. II	0	40	
34	“ 1871	0	80	“ “ “ Vols. I, II	1	50	
35	“ 1872	2	00	“ “ 1880, Vol. I	1	25	
36	“ 1873	1	60	“ “ “ Vol. II	0	50	
37	“ 1874	1	43	“ “ “ Vols. I, II.	1	60	
38	“ 1875, Vol. I	1	50	44	“ 1881, Vol. I	0	80
“	“ “ Vol. II	0	30	“ “ “ Vol. II	0	60	
39	“ 1876, Vol. I	0	50	“ “ “ Vols. I, II.	1	25	
“	“ “ Vol. II	0	80	45	“ 1882, Vol. I	1	00
“	“ “ Vols. I, II.	1	50	“ “ “ Vol. II	1	00	
40	“ 1877, Vol. I	1	00	“ “ “ Vols. I, II.	2	00	
“	“ “ Vol. II	0	60	46	“ 1883, Vol. I	1	60
“	“ “ Vols. I, II.	1	50	“ “ “ Vol. II	0	60	
41	“ 1878, Vol. I	0	80	“ “ “ Vols. I, II	2	00	
“	“ “ Vol. II	0	35	“ 1884, Vols. I, II	2	00	
“	“ “ Vols. I, II.	1	00	“ 1885, vol. I	1	50	
				“ 1886, Vol. I	1	50	